



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Séance du 10 décembre 2024**

**Date de convocation : le 3 décembre 2024**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 25
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 2

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** MAGNIN-FEYSOT Christian ; TERZO André ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT

**C.C.L.L :** BROCARD Laurent ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain

**C.C.V.M :**

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 1

**Secrétaire de séance :** LAMBERT Marie

### **Procuration de vote :**

**Mandant :** MESNIER Christian ; TERZO André

**Mandataire :** STADELMANN Jean-Luc ; DEVESA Cyril

**Objet : 2C.Création d'une AP-CP 2025-01 « Travaux de construction d'un éco-centre sur la commune d'Ornans »  
2024/12\_04-52**

## CRÉATION D'UNE AP-CP 2025-01 « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉCO-CENTRE SUR LA COMMUNE D'ORNANS »

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Budgétairement, par dérogation au principe d'annualité budgétaire, au regard du fait que les travaux de construction effective du site se dérouleront sur 2 ans environ, il est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme (AP) / Crédit de paiement (CP) au titre des études et travaux de construction d'un éco-centre sur la commune d'Ornans.

**Pour mémoire**, conformément à l'article L2311-3-I du CGCT, les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI ou à des subventions équipements versées à des tiers.

L'équivalent en section de fonctionnement s'appelle Autorisation d'Engagement.

Chaque AP comporte une répartition prévisionnelle par exercice budgétaire des Crédits de Paiement correspondant.

Une AP est une limite supérieure des dépenses qui peuvent être *engagées* pour le financement des investissements qui lui sont affectés et le CP est la limite des crédits qui peuvent être *mandatés* sur l'année.

Leur création et révisions éventuelles sont votées par délibération spécifique lors d'une étape budgétaire (BP, BS, DM). Les révisions sont notamment utilisées pour acter les réalisations effectives d'un CP révolu.

Chaque AP/CP demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à son annulation.

Dans ce contexte, il est proposé la mise en place dans le cadre du Budget Primitif 2025 d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement, à numéroter 2025-01, selon les termes suivants :

### Programme :

Le SYBERT porte la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un nouvel éco-centre sur la commune d'Ornans.

Différents marchés d'études préalables ont déjà été réalisés ou, pour le moins, attribués.

Tiers	Objet	Montant HT engagé	Date engagement	Montants réglés en 2023 et avant	Montants réglés en 2024	Montant HT non soldé à intégrer dans AP
BAT ECO	Chiffrage éco-centre	1 200,00	30-oct.-23	1 200,00		0,00
BAT ECO	Descriptif des lots	10 500,00	16-janv.-24			10 500,00
GAIA	Marché 22-38 : DDAE dont avenant 1	14 850,00	30-août-22	12 150,00		2 700,00
TECTA	Marché 21-14 : étude de faisabilité	16 872,00	20-avr.-21	1 223,40		15 648,60
B3G2	Etude géotechnique	6 500,00	4-août-23	6 500,00		0,00
FDI BEURE	Conception gros œuvre / charpente	3 900,00	11-déc.-23		3 900,00	0,00
MACO	Marché 24-04 : maîtrise d'œuvre	95 400,00	20-mars-24		12 500,00	82 900,00
ARCHI-TECH	Marché 22-66 : permis de construire	15 000,00	14-oct.-22		15 000,00	0,00
COMPETENCE GEOTECH	Etude géotechnique G2PRO	4 600,00	16-juil.-24		4 600,00	0,00
QUALICONSULT	Marché 24-10 : contrôle technique	8 930,00	31-mai-24			8 930,00
<b>TOTAL AVANT OUVERTURE AP</b>		<b>177 752,00</b>		<b>21 073,40</b>	<b>36 000,00</b>	<b>120 678,60</b>

Le programme reprend les marchés, engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se poursuivant en 2025 et suivants, ainsi que – et surtout – les travaux de construction de l'éco-centre.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 4 300 000 € HT.

En recettes, le SYBERT a engagé différentes démarches pour solliciter des subventions, sans concrétisation à ce jour.

A ce stade, il est proposé d'assurer l'équilibre budgétaire de l'AP par un recours à l'emprunt.

PROGRAMME INITIAL : délibération du 10 décembre 2024						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Dépenses antérieures à l'ouverture de l'AP Hors gestion du site provisoire POUR MÉMOIRE	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>DEPENSES</b>						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	130 000,00	57 073,40	130 000,00		
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 970 000,00	0,00	1 970 000,00	2 000 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>						
001	Autofinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dette assimilés	4 100 000,00	0,00	2 100 000,00	2 000 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

**A la majorité, le Comité Syndical décide la mise en place d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (création et programmation prévisionnel) au titre des études et travaux de construction d'un éco-centre sur la commune d'Ornans, sous le numéro 2025-01.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité

Secrétaire de séance,  
LAMBERT Marie


